



## Communiqué de presse

93/22

Montreuil, le 2 novembre 2022.

### La médecine du travail malade des réformes

**À l'appel de la CGT, grève le 10 novembre 2022 des salarié.e.s des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).**

**Une première depuis 1946, dans le champ de la santé au travail.**

Depuis 2012, les salarié.e.s des services de prévention et de santé au travail subissent réformes sur réformes de la santé au travail qui dégradent les conditions de travail, nourrissant un malaise de plus en plus visible dans ce secteur. Comme dans de nombreuses entreprises, la souffrance des personnels se manifeste par des démissions, un absentéisme élevé, un désengagement de certains, une charge de travail intense pour d'autres caractérisée par des décompensations aboutissant à des inaptitudes. La perte de sens au travail et la dégradation des conditions de travail aboutissent à un mécontentement de ceux qui devraient bénéficier des services des SPSTI, salarié.e.s comme employeurs. Ceci engendre des tensions, des conflits et de l'agressivité. Ces tensions sont utilisées par les directions des services pour diviser les personnels et sanctionner les salarié.e.s qui osent élever la voix en dénonçant ces dysfonctionnements.

**Les sévices après-vente de la réforme des retraites.**

Pire ! Le gouvernement vient de décider, unilatéralement, de faire des SPSTI un outil de sa réforme des retraites. Alors que les services de prévention et de santé au travail sont déjà amputés de leurs forces vives et sans moyens adéquats pour assurer correctement leurs missions, le ministre du Travail vient d'annoncer qu'il comptait sur eux pour « *maintenir les salariés en emploi* ». Concrètement, les pousser à travailler plus longtemps ! De la prévention aux sévices, la coupe est pleine ! **Toutes ces réformes portent atteinte à la qualité du travail auprès des salarié.e.s et des adhérent.e.s qui s'adressent aux SPSTI.**

C'est pourquoi, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale soutient la coordination des syndicats CGT SPSTI dans leur appel à la grève du jeudi 10 novembre 2022 sur les revendications suivantes :

- Des embauches suffisantes sur tous les métiers pour répondre aux besoins et aux obligations des services,
- Du temps, inscrit à l'agenda, pour construire les coopérations et les actions de prévention de qualité,
- Des augmentations de salaire en rapport avec les responsabilités et la charge de travail demandée, pour une réelle reconnaissance professionnelle,
- Des moyens suffisants et adaptés aux besoins des professionnels (logiciels métiers adaptés avec formation et matériel informatique pour chacun) ; ces outils doivent être des aides et non des carcans qui empêchent le travail,
- Une véritable politique de formation qualifiante pour tous, en lien avec les nouvelles missions données par le Code du travail, notamment pour les infirmier.e.s en santé au travail,
- Le statut de salarié protégé pour tou.te.s les intervenant.e.s de l'équipe pluridisciplinaire auprès des adhérent.e.s des SPSTI, afin de renforcer leur indépendance, en application de l'article 7 de la directive européenne 89/391,
- La retraite à 60 ans avec reconnaissance de la pénibilité.

**D'autres organisations syndicales appellent également sur cette journée de mobilisation.**

Des rassemblements seront organisés sur l'ensemble du territoire national.

Pour la région parisienne, un rassemblement est prévu devant le Ministère du travail, 127 rue de Grenelle, Hôtel du Châtelet, Paris 7<sup>e</sup> à 14h00.